

**DEMANDE DE SUSPENSION  
D'UN CONTRAT DE RÉSERVATION D'EMPLACEMENT ANNUEL  
«PRINTEMPS/ETE »**

**LES REGLES DE SUSPENSION**

La durée minimum d'une suspension « Printemps/été » est de 4 semaines consécutives entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 septembre (1 semaine = 7 nuitées).

Durant cette période, les avantages « Passeport Morbihan » sont suspendus, à savoir : gratuité des escales dans les autres ports, ainsi que les gratuités ou réductions sur les manutentions.

La demande de suspension « Printemps/été » doit être adressée au plus tard 1 mois avant la date de prise d'effet.

Une remise de 2% par semaine complète sur la facture annuelle sera attribuée en fin d'année.

Je soussigné, ..... **Client N°:**

bénéficiaire d'un contrat ANNUEL de réservation d'emplacement « PASSEPORT MORBIHAN » au port de  
LOCMIQUELIC

pour le bateau :

- **NOM DU BATEAU :** ..... **LONGUEUR BATEAU :** .....
- **PLACE :** .....

Demande à bénéficier d'une « **SUSPENSION PRINTEMPS/ETE** ».

**J'ai pris connaissance des règles de cette suspension de contrat de réservation « PASSEPORT MORBIHAN » et je m'engage à libérer un emplacement pendant la période déterminée ci-dessous :**

**CONFIRMATION DES DATES D'ABSENCES :**

Du ..... au .....

**Fait à :**

**Signature :**

**Le :**

**ENREGISTREMENT PAR LE PORT :**

	Carte Pass Escale N° .....
Tampon du port &	Echéance CT PASS ESCALES modifiée : .....
Date de réception de la demande :	Absence SEA PORT enregistrée : .....
	Mode de règlement : <input type="checkbox"/> P.A <input type="checkbox"/> CPT <input type="checkbox"/> Virement
	Montant Redevance annuelle : .....